L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située [illegible] des rues de Chartres et [illegible] de l'Eglise.

CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance [illegible] ne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement [illegible] qu'il ne soit arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra [illegible] son abonnement, n'en ait fait connaître son intention [illegible] au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis du public en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et [illegible] ne seront pas reçus dans une seule langue. Le prix est [illegible] pour six lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à Pannie, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer également. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

VENTES PAR LE REGISTER.

PARISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testaments—Samedi 29 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Felix Charles Jean-François Talu, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir :

ESCLAVE.

Rosa, mulâtresse âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1o. Un Terrain situé sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur, (mesure française) où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par Le Briggier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2o. Un Terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin et trois arpents de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des héritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de l'autre à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Briggier, arpenteur général, lequel sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente;

Description des Terrains.

Le Lot No. 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur, sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le Lot no. 2, attenant au lot no. 1, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 129 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 7, attenant au lot no. 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 9, attenant au lot no. 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 10, attenant au lot no. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no. 9, 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no. 11, attenant au lot no. 12, et mesure 130 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 13.

Le lot no. 13, attenant au no. 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No. 14.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot numéro 13, et 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no. 15.

Le lot no. 15, attenant au no. 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo, 31 pieds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 16.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no. 17.

Le lot no. 17, attenant au no. 16, mesurant 52 pds. 3 pouces de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no. 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente : L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés au dixième comptant, la balance en trois termes égaux d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er Janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente, toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Bucongé, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Rosa, négresse, âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans; Adèle âgée de 4 ans, et ———, âgée de — mois.

Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour, 29 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi 7 février 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Rick, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :—

Esclaves.

1o. Simon, nègre âgé d'environ 20 ans, charretier.

2o. Vicy, négresse âgée d'environ — ans, domestique de maison, et son enfant nommé Charles, âgé d'environ — ans, lequel enfant devra être affranchi, lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans.

Et le même jour à 4 heures de l'après midi, j'serai vendu devant mon bureau, pour compte de la susdite succession, un Drap et une Charrette.

Conditions de la vente :—Les esclaves, en trois comptant et la balance à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et le drap et la charrette payables comptant.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant G. Le Gardeur not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 janv

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des testaments.—Lundi, 9 février 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Legg Sr. l'esclave ci-après décrit, savoir :

Lazy, négresse âgée d'environ 20 ans.

Condition de la vente : comptant. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlito Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. 12 jan

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de Thomas Lamb.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, lesfonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte, et les dit exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.

14 janv W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de Jeannotte Robert—Avis est donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. C. Duneau, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

14 janv W F C DUPLESSIS, rég

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Preuves,—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Mardi, 27 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, entre les rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu T P, Harper:

10 actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, sur chaccune desquelles la somme de cinquante piastres a été payée. Conditions de la vente—comptant.

Par ordre de la cour

25 janv W F C DUPLESSIS, reg

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves Attendu que Patrick Cunningham a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J Cunningham décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

15 janv W F C DUPLESSIS, rég.

UN jeune homme qui a travaillé plusieurs années comme Mitre, clerc dans plusieurs études de Paris, désirait de l'occupation dans une étude, et préférablement dans une maison de commerce; il ne tient pas aux appointemens. S'adresser à M. Cuvillier, rue du Maine, no. 51. 15 janv—4

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISS D'ORLEANS.—Cour des Preuves,—Vente par le Régister des testaments—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Pierre et de la Commune, mesurant 100 pieds de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2 et 25 pieds 6 pouces 7 lignes dans le fond.

2o. Le lot No. 2, attenant au lot No. 1 et mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 1, 98 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 3 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

3o. Le lot No. 3 attenant au lot no. 2 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 8 pouces sur la ligne de lot no. 2, 95 pieds sur la ligne du lot no. 4 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

4o. Le lot no. 4 attenant au lot no. 3 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds sur la ligne du lot no. 3, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 5 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

5o. Le lot no. 5 attenant au lot no. 4 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 4, 91 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue St. John, et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

6o. Le lot no. 6 attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue St. John, 127 pieds 10 pouces 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue de la Commune, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 32 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond.

7o. Les lots nos 7, 8, 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 6.

8o. Le lot no. 11, attenant au lot no. 12 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 27 pieds dans le fond.

9o. Les lots nos. 12, 13, 14 et 15, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 11.

10o. Un terrain désigné par le no. 1, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras, 100 pieds sur la ligne du côté de la rue St. Pierre, 100 pieds sur la ligne du lot no. 2 et 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

11o. Les lots nos. 2, 3, 4 et 5, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 5, formant encoignure.

12o. Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, mesurant 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, 127 pieds, 10 pouces 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

13o. Le lot no. 7 attenant au lot no. 6, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 10 pouces, 7 5 7 lignes sur la ligne du lot no. 6, 127 pieds, 11 pouces, 2 3 7 lignes sur la ligne du lot no. 8 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

14o. Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, 1 7 pieds 11 pouces 5 1 4 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

15o. Le lot no. 9 attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6 7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

16o. Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces 7 6 7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

17o. Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2 7 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

18o. Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul 128 pieds, 5 2-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

19o. Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no. 14, et 25 pieds 7 pouces 3 lignes dans le fond.

20o. Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus, et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 13.

21o. Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22o. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encoignure.

23o. Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24o. Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 8.

25o. Le lot no. 11 formant l'encoignure des rues Girond et Perdido, et mesurant 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 7 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes dans le fond.

26o. Le lot no. 12, attenant au lot no. 11 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido 112 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27o. Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

28o. Le lot no. 14, attenant au lot no. 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

29o. Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 14; 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30o. Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31o. Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32o. Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur.

33o. Le lot no. 21 mesure 40 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 22.

34o. Le lot no. 22 mesure 26 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35o. Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 20 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue Poydras et 20 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36o. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1.

37o. Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

38o. Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus, et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

39o. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (mesure anglaise) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40o. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 126 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41o. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia, 95 pieds de face à la rue Fréret et 57 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42o. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43o. Un lot de terre situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44o. Un lot de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 246 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 447 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45o. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues, Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46o. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47o. Un lot de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

48o. Un morceau de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, de la rue Bertrand et s'étendant en profondeur jusqu'aux confins du Bayou St. Jean, la dite terre se trouve comprise, de la dite rue Bertrand, entre la prolongation de la rue de la Commune et la susdite ligne de Jacques Moquin, à l'exception de l'espace de terre, réservé pour la prolongation du Canal Gravier et de 50 pieds de chaque côté du dit espace, s'étendant jusqu'au Bayou St Jean, vendu en 1824, à la Compagnie de Navigation.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites, seront vendues conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, et qui sera exhibé à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions de la vente :—Un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

AVIS.—Ayant lu dans l'*Abeille* du 25 de ce mois un avis du Register des Testaments de la même date, offrant en vente le 27 janvier 1835, quelques propriété, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, je tiens et notifie à toutes personnes, que les titres sur la portion des propriétés décrites, comme ci-après, comprise entre la 20e et la 48e division, chez feu Jean ou spécification sur le plan d'avis publié et décrit dans la manière et forme suivante :

21o Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22o Les lots nos, 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7, formant encoignure.

23o Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24o Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 8

25o Le lot no. 11 formant l'encoignure des rues Girond et Perdido, et mesurant 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes dans le fond.

26o Le lot no. 12, attenant au lot no. 11 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido 112 pieds, 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27o Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

28o Le lot no. 14, attenant au lot no. 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

29o Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 14; 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30o Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31o Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 101 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32o Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur.

33o Le lot no. 21 mesure 40 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 22.

34o Le lot no. 22 mesure 26 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35o Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 20 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue Poydras et 20 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36o Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

37o Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds, 10 pouces, de profondeur, entre lignes parallèles.

38o Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

39o Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (mesure anglaise) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40o Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 126 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41o Un terrain d'une forme irrégulière situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia 95 pieds de face à la rue Fréret et 57 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42o. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43o. Un lot de terre situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44o. Un lot de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 246 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 447 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45o. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues, Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46o. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47o. Un lot de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

Sont en mon possession, et les avertis de n'avoir pas à acheter ces dites propriétés.

JOHN M'DONOGH

28 déc—9

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves, Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 5 février 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Christopher Nugel; les esclaves et les propriétés ci-après décrites, savoir :—

1o. Aimée, négresse, âgée d'environ 60 ans, domestique mat on.

2o. Célestin, nègre, âgé d'environ 50 ans, cigarrier, adonné à la boisson.

3o. Céline, négresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et repasseuse.

4o. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse et repasseuse et son enfant nommé George, âgé d'environ 14 mois.

5o. Jesse, nègre, âgé d'environ 18 ans, palfrenier, marchand de lait, propre à tout.

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Un Terrain, situé à Pencognure des rues des Remparts et du Maine, ayant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur environ 100 pieds de profondeur, ensemble une maison en briques, composée de quat